



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 29 JUILLET 2016**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 04-20160729

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT 1 « MISE A
DISPOSITION ET EVACUATION JUSQU'AUX LIEUX DE
TRAITEMENT DE CAISSONS POUR LES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES » DU MARCHE « MISE A DISPOSITION ET
EVACUATION DE CAISSONS DE DECHETS JUSQU'AUX LIEUX DE
TRAITEMENT, ET VALORISATION DES DECHETS METALLIQUES,
GRAVATS ET PNEUMATIQUES USAGES – RELANCE »**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de juillet à neuf heures trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 31
Absents représentés : 7
Absents : 10*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Marie France RIVIERE François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Catherine TURPIN, Paulet PAYET

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Gilberte GERARD, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Rose Andrée MUSSARD, Raymonde VIENNE, Alin GUEZELLO, François RIVIERE.

- Commune de L'Entre-Deux -

Isabelle GROSSET-PARIS, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Béatrice MOREL CARRERE (*représentée par Paulet PAYET*), Jacqueline FRUTEAU-BOYER *représentée par Monique D'EURVEILHER*)
Monique BENARD-DESLAIS (*représentée par Albert GASTRIN*) ,
Laurence MONDON (*représentée par Bernard PAYET*),

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Henri-Claude YEBO
(*représenté par Harry MUSSARD*).

- Commune de L'Entre-Deux -

André Duprey (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Pierre ROBERT, Daniel MAUNIER, Rito MOREL, Colette FONTAINE,
Jean-Jacques VLODY

- Commune de Saint-Joseph -

Christian LANDRY, Marie-Jo LEBON, Harry-Claude MOREL, Harry MALET, Priscilla PAYET.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Jessica SELIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 04-20160729

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT 1_ « MISE A DISPOSITION ET EVACUATION JUSQU'AUX LIEUX DE TRAITEMENT DE CAISSONS POUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » DU MARCHE « MISE A DISPOSITION ET EVACUATION DE CAISSONS DE DECHETS JUSQU'AUX LIEUX DE TRAITEMENT, ET VALORISATION DES DECHETS METALLIQUES, GRAVATS ET PNEUMATIQUES USAGES – RELANCE »

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en 2013, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet :

- d'une part, la mise à disposition de caissons pour les déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- d'autre part, l'évacuation jusqu'aux lieux de traitement de caissons pour les déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- enfin, la valorisation des déchets métalliques, des gravats et pneumatiques usagés stockés sur ces sites

La présente consultation était décomposée en quatre (4) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

Chaque lot est un marché à bons de commande avec des montants définis comme suit :

LOT 1 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'aux lieux de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés – Relancé »

Le présent marché a pour objet :

- ▲ d'une part, la mise à disposition de caissons pour les déchets ménagers et assimilés stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ▲ d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un :

- Montant minimum annuel de **120 000 € HT** ;
- Montant maximum annuel de **400 000 € HT**.

LOT 2 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les déchets métalliques et valorisation de ces déchets - Relancé »

Le présent marché a pour objet :

- ▲ d'une part, la mise à disposition de caissons pour les déchets métalliques stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ▲ d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de valorisation de caissons pour ces déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ▲ enfin, la valorisation de ces déchets métalliques.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un :

- Montant minimum annuel de **40 000 € HT** ;
- Montant maximum annuel de **160 000 € HT**.

LOT 3 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les gravats et valorisation de ces déchets - Relancé »

Le présent marché a pour objet :

- ▲ d'une part, la mise à disposition de caissons pour les gravats stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ▲ d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de valorisation de caissons pour ces déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ▲ enfin, la valorisation de ces gravats

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un :

- Montant minimum annuel de **5 000 € HT** ;
- Montant maximum annuel de **30 000 € HT**.

LOT 4 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les pneumatiques usagés et valorisation de ces déchets - Relancé »

Le présent marché a pour objet :

- ▲ d'une part, la mise à disposition de caissons pour les pneumatiques usagés stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ▲ d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de valorisation de caissons pour ces déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ▲ enfin, la valorisation de ces pneumatiques.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un :

- Montant minimum annuel de **15 000 € HT** ;
- Montant maximum annuel de **70 000 € HT**.

À ce jour, aucun avenant n'a été conclu.

Le territoire de la CASUD est touché depuis plusieurs mois par une épidémie du virus de la dengue, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de rotation, et par conséquent, un coût de transport et de vidage plus important concernant les caissons de déchetteries.

L'avenant n°1 a pour objet d'augmenter le montant maximum alloué pour le lot 1 de 43000 € HT. Les autres conditions d'exécution du marché restent identiques.

Le nouveau montant maximum du marché est de : 443 000 € HT.

L'avenant entraîne une augmentation de 10,75 %.

Le montant de l'avenant n°1 est donc de :

Montant initial du marché (en € HT)	Montant de l'avenant n°1 (en € HT)	Augmentation du marché	Montant du marché (en € HT) après avenant n°1
400 000	43 000	10,75 %	443 000

Conformément à l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 modifiée, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis avant la signature du présent avenant n°1.

Cet avenant n'a ni pour effet ni pour objet de bouleverser l'économie du marché et/ou en changer l'objet.

Aussi, lors de sa réunion en date du 18 juillet 2016, la Commission d'Appel d'offres a émis un avis favorable à la conclusion de l'avenant n°1 au lot 1 « Mise à disposition et évacuation jusqu'au lieu de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés » du marché « Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement, et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés – relancé »

Il est donc proposé à l'Assemblée :

D'approuver l'avenant n°1 du lot 1 « Mise à disposition et évacuation de caissons jusqu'aux lieux de traitement de déchets ménagers et assimilés » de la procédure de consultation « Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement, et valorisation des

déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés-relancé »

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant avec la société HOW-CHOONG ENVIRONNEMENT;

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve l'avenant n°1 du lot 1 « Mise à disposition et évacuation de caissons jusqu'aux lieux de traitement de déchets ménagers et assimilés » de la procédure de consultation « Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement, et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés-relancé »**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant avec la société HOW-CHOONG ENVIRONNEMENT;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 38

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASUD

André THIEN AH KOON

